



COMMUNE DE SAINT AUBIN DES CHATEAUX / REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Réunion PPA/PPC - Présentation du PADD

Date : 27 mai 2019

Liste des présents : voir feuille jointe

En introduction :

Le Bureau d'études fait une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (objectifs démographiques, politique d'urbanisation, éléments relatifs à la préservation et la mise en valeur des paysages, des corridors écologiques, des zones source de biodiversité....

Il profite de cette présentation pour souligner les contraintes fortes inhérentes à l'agglomération influençant fortement la politique de développement.

Il invite, par la suite, les Personnes Publiques Associées et Consultées présentes à faire part de leurs observations.

Le Conseil Départemental :

- Souligne l'importance des mobilités douces et notamment des circuits vélos (à destination de la Hunaudière,..). Il précise que certaines traversées de routes départementales peuvent être dangereuses,

- Par rapport au bocage, il invite à disposer de protections souples sur les haies en bordure des départementales (leur suppression doit pouvoir s'envisager pour des besoins sécuritaires),

- Souligne la nécessité d'aménagements sécuritaires pour desservir la future zone artisanale. Il invite à un classement en 2AUY. Il préconise de travailler la sécurité générale de la zone en ajoutant la problématique d'accessibilité à la carrière. Il ajoute, que prochainement, deux carrefours devraient être sécurisés sur le secteur (pose d'ilots de séparation) et qu'il serait bon que la réflexion avance en parallèle sur la zone d'activités.

La Chambre d'agriculture :

- Précise que le site de la ZA a une vocation agricole,

- Dit qu'il convient d'éviter l'usage important de la zone naturelle. Il serait préférable de mettre des zones A inconstructibles. La commune et le Bureau d'études rappellent que les zones naturelles couvrent les zones les plus riches sur le plan environnemental, écologique et paysager. Elles n'empêchent pas l'usage agricole des terres.

La DDTM :

- Préférerait que le taux de croissance soit ramené à 0,55 %/an. A cet égard, la commune précise que son taux de croissance entre 2010 et de 2015 était de 1,8% par an. Elle ne comprend pas pourquoi les perspectives du Scot sont si faibles.

- Souligne qu'il faudra bien justifier que le futur quartier de Mauny démarre dans sa partie Nord pour revenir ensuite vers l'hypercentre,
- Propose que la commune se fasse épauler par un paysagiste pour développer le quartier de Mauny,
- Concernant les STECAL, elle précise que chaque porteur de projet devra disposer d'un projet assez abouti pour le défendre en CDPENAF,
- Préférerait que l'on parle d'espaces mutualisés pour certains stationnements,
- Précise que le volet énergétique pourrait être étoffé. La commune souligne que plusieurs éoliennes vont voir le jour avant la fin de la révision du PLU. D'autres projets d'envergure ne sont pas à l'étude pour l'instant.

La Communauté de communes :

- n'a pas de remarque particulière à formuler à l'égard du projet de Saint Aubin des Châteaux.













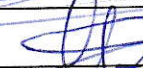


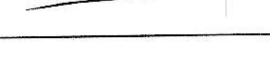
*Rédigé par URBA Ouest Conseil, 31 mai 2019,
Monsieur le Maire :*

Date: 27.05.2019.

Lieu: Le Jubin

Ordre du jour: PAA PPC PADD

Absents excusés:

Nom	Organisme	Signature
Alain LIAARD	DDTM 44	
Alain COUSSAUD	DDTM 44 / RTE	
Pilard Jeanne	Chambre Agriculture	
CHARLICART Sylvain	CD 44	
EVAIN Michel	Com Com Clérambault-Dend	
PAILLARD Eric	C.M.	
GAUVIN Michel	Cof adjoint	
RABO Daniel	Maire	
Goujon Dominique	conseiller	
PASSELANDE Michel	Secrétaire de mairie	
SECHET Marie-Anne	CM adjointe	
RETIF Nicolas	Conseiller	
DAVE Jean-Yves	Adjoint cre	
BERGRAND Michel	CM	
LE FIEN Corinne	Adjointe	
Basset Valérie	Conseillère	
Grandjean Gilles	CD 44 SDC	